

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 mars de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 février 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 24

Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Corine PÉRON, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Gildas HÉMERY, Frédéric LE LANN, Christelle DRÉANO, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Bertrand POULMARC'H, pouvoirs à Dominique TILLIER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Gildas HÉMERY
Olivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET
Katell CHANTREAU, pouvoirs à Isabelle STEFANUTTI
Christine TANGUY, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusées : Dominique TILLIER, Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : François GUET

Délibération n° DEA-25-03-01

Objet : Demande d'aide financière par l'association « Un Puits, Une École à Madagascar » dans le cadre de la loi Oudin-Santini

Rapporteur : Henri SAVINA

La loi n°2005-95 dite loi Oudin-Santini autorise les collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats), chargées des services publics d'eau et d'assainissement, à mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, des actions d'aide d'urgence et des actions de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les montants consacrés à ces actions ne peuvent excéder 1% des recettes perçues auprès des usagers.

Le 16 janvier 2025, le service Eau et Assainissement a reçu la demande de l'association « Un Puits, Une École à Madagascar ». Cette association a pour but de venir en aide aux écoliers et enseignants des villages défavorisés de Madagascar.

Cette association a déjà bénéficié de subventions de Douarnenez communauté à hauteur de 3 000 € en 2023 et 2 500 € en 2022 pour la construction de puits dans différents villages du sud-ouest de Madagascar. Les représentants de cette association renouvellent une demande de subvention pour un nouveau projet de constructions de puits (2025/2026) dans le sud de Madagascar. Il n'est pas précisé le montant souhaité.

L'association « Un Puits, Une École à Madagascar » a réalisé en 2024 diverses manifestations afin d'augmenter ses ressources, elle a bénéficié également de subventions notamment de la part de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et du Conseil Départemental du Finistère.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 3 février 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 février 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention à l'association « Un Puits, Une École à Madagascar » d'un montant de 2 000 € ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention relative au versement de l'aide et tous les documents afférents à ce dossier (projet de convention en annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées. Abstention : 1 (F LE LANN).

Fait et délibéré le 7 mars 2025.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,
François GUET**

